

## **DOSSIER DE RÉPONSE**

### **Réponses de SPAC aux questions prises en note Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires Sous-traitance des contrats 3 octobre 2022**

#### **Question 1 – Quel pourcentage de la valeur totale des contrats a été attribué à des entreprises autochtones (par rapport à l'objectif de 5 %) ?**

Au cours de l'exercice financier 2021-2022, Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) a attribué 2,3 % (en valeur) de ses contrats ministériels à des fournisseurs autochtones inscrits dans le Répertoire des entreprises autochtones, pour une valeur totale de 153,1 millions de dollars. En ce qui concerne le nombre total de contrats de SPAC (soit 21 869), les 1 186 contrats attribués à des fournisseurs autochtones représentent 5,4 %<sup>(1)</sup>.

Ces chiffres ne comprennent pas les contrats attribués par SPAC pour le compte d'autres ministères et organismes gouvernementaux en tant que fournisseur de services communs de services d'approvisionnement, ni les contrats de sous-traitance avec des fournisseurs autochtones.

SPAC s'efforce de maximiser les possibilités pour les entreprises autochtones de faire affaire avec le gouvernement du Canada. Les chiffres préliminaires et informels pour l'exercice financier 2022-2023 au sein de SPAC sont encourageants.

SPAC s'est concentré sur trois domaines généraux de mise en œuvre pour soutenir le succès du mandat minimum de 5 % pour les entreprises autochtones :

#### 1. Communication et sensibilisation :

La Directive sur la gestion de l'approvisionnement grâce à des nouvelles procédures obligatoires pour les marchés attribués aux entreprises autochtones a été publiée le 25 avril 2022. Les procédures obligatoires ont établi la politique et les exigences de production de rapports. Depuis, SPAC crée des produits de communication et offre des séances de sensibilisation et d'information à divers publics à l'intérieur et à l'extérieur du gouvernement.

Le Ministère a également accru ses activités de sensibilisation auprès de l'industrie, des entrepreneurs autochtones et des entreprises détenues et dirigées par des Autochtones. Les bureaux régionaux de Soutien en approvisionnement Canada (SAC) et de SPAC appuient les petites et moyennes entreprises tout au long du processus d'approvisionnement fédéral, en ciblant spécifiquement les groupes qui sont sous-représentés dans les chaînes d'approvisionnement fédérales, comme les Autochtones et les entreprises autochtones. SAC fournit des ateliers sur le processus d'approvisionnement fédéral dans son ensemble, ainsi

---

<sup>(1)</sup> D'autres contrats ont été conclus avec des entreprises qui se sont définies comme autochtones, mais qui ne figurent pas dans le Répertoire. Les chiffres fournis ici ne comprennent pas les valeurs de sous-traitance.

qu'un accompagnement individuel pour les entrepreneurs et les propriétaires de petites entreprises afin de s'assurer qu'ils sont prêts à soumissionner. À l'interne, à SPAC, la collaboration est continue afin de tirer parti des expériences des entrepreneurs et des petites entreprises. Par exemple, la direction est tenue au courant des obstacles existants et les équipes des politiques sont consultées pour trouver des solutions.

## 2. Développement d'outils et de conseils :

SPAC s'efforce également de mettre au point ses propres outils et directives à l'intention de la communauté de l'approvisionnement afin de favoriser une participation accrue des entrepreneurs, des entreprises et des communautés autochtones dans tous les groupes de produits de SPAC. Il s'agit notamment d'orientations visant spécifiquement au succès du mandat de 5 %, à accroître les possibilités de sous-traitance grâce aux plans de participation autochtone et à tirer parti du succès et des possibilités énoncées dans les obligations d'approvisionnement des traités modernes. Ce travail est en cours.

## 3. Rapports réels :

Le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada et Services aux Autochtones Canada sont à la tête du développement des processus et des procédures d'établissement de rapport. SPAC a été impliqué dans ce travail afin de s'assurer qu'il remplit ses obligations en matière de rapports, tant en tant que ministère hiérarchique qu'en tant que ministère de services communs. Le Ministère travaille également à améliorer ses données et ses conseils d'établissement de rapport, l'intégrité des données et la vérification, et à utiliser ses systèmes d'établissement de rapport dans toute la mesure du possible. Cela comprend la mise en œuvre réussie et l'amélioration continue de la Solution d'achats électroniques.

Comme l'établissement de rapport des ministères de la phase 1 est prévu à l'automne 2023, le calcul définitif du mandat de 5 % à l'échelle du gouvernement sera disponible au public au printemps 2024 lorsque Services Autochtones Canada publiera ses rapports finaux.

## Question 2 – Quel est le coût total des contrats d'embauche d'interprètes à la pige?

Montants versés aux interprètes à la pige pour les travaux effectués pour le Parlement dans les langues officielles :

Année	Montant
2018-2019	1 680 366 \$
2019-2020	1 704 817 \$
2020-2021	2 966 306 \$
2021-2022	2 691 975 \$
2022-2023 (prévisions au 30 septembre 2022/prévu)	2 765 000 \$

**Question 3 – Quelle est la ventilation par ministère des coûts de sous-traitance de technologie de l'information?**

La consommation de services de gestion de l'information et de technologie de l'information est déclarée chaque année dans les Comptes publics du Canada. Les renseignements pertinents se trouvent à la section 3, Services professionnels et spéciaux. Chaque ministère fait état de ses dépenses spécifiques pour les contrats de services informatiques : ([Comptes publics du Canada 2021-2022 – Services professionnels et spéciaux](#)).

**Question 4 – Le gouvernement du Canada a-t-il un excédent ou une pénurie de locaux à bureau (dans le contexte de locaux à bureau supplémentaires prévus pour la rue Sparks)?**

Le gouvernement du Canada connaît une pénurie de locaux à bureau pour répondre aux besoins actuels et futurs du Parlement dans la Cité parlementaire. Des locaux à bureau supplémentaires sont nécessaires pour trois raisons : 1) des locaux à bureaux transitoires sont nécessaires à court terme pour permettre de vider les principaux immeubles parlementaires (p. ex. l'édifice de l'Est et l'immeuble de la Confédération) afin de les restaurer et de les moderniser; 2) des locaux à bureau supplémentaires sont nécessaires à moyen terme, car la restauration et la modernisation des immeubles parlementaires (espace requis pour la mise à niveau de l'immeuble de base et du code, espace pour les nouveaux besoins parlementaires et espace supplémentaire pour fournir des bureaux parlementaires normalisés de 90 m<sup>2</sup>) entraînent une diminution du nombre de bureaux pouvant être installés dans un édifice parlementaire; 3) des locaux supplémentaires sont nécessaires à long terme pour fournir des bureaux au nombre croissant de députés à la suite de la Loi sur la représentation équitable.

La vision et le plan à long terme pour la Cité parlementaire tirent parti des investissements pour répondre aux besoins en locaux à court, moyen et long terme du Parlement. Par exemple, la requalification de l'îlot 2 permettra de vider, restaurer et moderniser l'édifice de l'Est et l'immeuble de la Confédération. L'îlot 2 fournira ensuite des bureaux permanents pour les députés et les sénateurs afin d'accueillir les bureaux déplacés par les efforts de modernisation et l'augmentation du nombre de députés.